

Copyright / copywrong

Christophe Domino



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/critiquedart/1851>

DOI : 10.4000/critiquedart.1851

ISBN : 2265-9404

ISSN : 2265-9404

Éditeur

Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Archives de la critique d'art

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2003

ISBN : 1246-8258

ISSN : 1246-8258

Référence électronique

Christophe Domino, « Copyright / copywrong », *Critique d'art* [En ligne], 22 | Automne 2003, mis en ligne le 24 février 2012, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/critiquedart/1851> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/critiquedart.1851>

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

Archives de la critique d'art

Copyright / copywrong

Christophe Domino

RÉFÉRENCE

Copyright / copywrong, Saint-Nazaire : Ed. MeMo, 2003

- 1 Actes d'un colloque à étapes de l'hiver 2000 conduit en particulier par Christiane Carlut, *Copyright/copywrong* est un vrai livre dont la structure même permet d'approcher un sujet complexe et multifacette, explosif dans la situation contemporaine de création, de circulation des images et du commentaire. Bien que la notion de droits d'auteur paraisse parfois aux auteurs mêmes une affaire d'histoire et de droit sur laquelle ils se donnent peu de prises, force est de constater que l'élargissement du statut d'auteur et la marchandisation généralisée comme horizon culturel rendent nécessaire, sauf à revendiquer l'irresponsabilité, d'être attentif aux développements actuels de la question. Or l'art est un terrain d'affrontement privilégié, où experts, juges et théoriciens travaillent à nommer sinon à faire vivre un droit qui s'invente au gré des pratiques, des médiums, des lois et des affaires —judiciaires et commerciales. Bref, il n'est pas trop de vingt-sept contributions et d'autant de points de vue pour interroger les logiques d'appropriation de la modernité jusqu'à leur mise en procès (Millet) ou en anticipations contractuelles (Mollet-Viéville), dans la perspective critique et historique sur l'art (Carlut, Fleck, Grivel), pour prolonger l'interrogation sur la nature historique de la notion d'originalité et la figure de l'auteur (Birnbaum, Maurel-Indart, Ribettes, Soullou). Le mérite du livre est d'ouvrir la problématique sur des domaines autres où les questions sont peut-être différentes, quand il s'agit d'OGM (Berlan) ou des nouvelles technosciences du vivant (Chambon, Clavier), de l'économie de l'Internet et du monde de l'informatique (Stallman, Moreau, Bianchini) ou des pratiques dans la musique (Laumonier) et encore autour du cinéma (Rehm, Royoux). Il plane cependant parfois, et dès le titre avec le jeu de mot *copy-wrong* une mise en procès du principe de droit individuel qui, même en s'en défiant (Smiers, qui envisage la disparition du droit à la faveur d'un principe de redistribution dont il néglige de concevoir la clef), pourrait bien faire l'affaire des grands entrepreneurs de

l'image et des opérateurs de la concentration de son commerce. Bernard Stiegler de préciser : « c'est seulement à l'intérieur de la question (du problème écologique de l'esprit) qu'on peut poser le problème de la nécessité ou de la caducité du droit d'auteur [...]. C'est depuis le problème de l'autorité de l'esprit, et dans le risque de leur pure et simple liquidation que de telles questions peuvent et doivent être instruites —en tenant le plus grand compte des techniques, des mnémotechniques, de la reproductibilité manuelle ou machinique, et du stade actuel de cette question comme époque de l'hyperreproductibilité ».

- 2 On notera qu'à Londres aussi, la question plus étroitement centrée sur le domaine de l'image, *Dear Images: art, copyright and culture* (co-édition Ridighouse-ICA, septembre 2002), a réuni là encore vingt-sept contributions (qui imite qui ?!), autour du droit anglo-saxon (proprement donc du copyright) mais aussi des mêmes problématiques qui voient les artistes pris dans la contradiction entre la culture et la loi.